

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 25 septembre 2024 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, Monsieur Erik LINQUIER, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET: 2024/28 - APPROBATION DE LA PROCEDURE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ET DESIGNATION DE LA COMMISSION AD HOC D'APPEL A PROJETS – FERME SOLAIRE A L'USINE DE LOUVECIENNES

Sont présents :

CA SBGS: Isabelle de TONQUEDEC

EPT GPSO: Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Olivier BERTHET, Gilles VERGNORY (suppléant de Catherine BLOCH) CA SQY: Catherine BASTONI, Henri-Pierre LERSTEAU, Eva ROUSSEL, Roger ADELAIDE

CA VGP: Caroline BOUIS (suppléante de Denis PETITMENGIN), Jean-Pierre BUGHIN (suppléant de Christian

ROBIEUX), Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Emilien NIVET, Alain SANSON, Michel AUBOUIN,

Muriel COSTERMANS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

Absents ou excusés: Stéphane GOMPERTZ, Catherine LANEN, Béatrice BODIN, Eric BERDOATI, Françoise BEAULIEU, Fréderic PELEGRIN, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS

Ont donné pouvoir: Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Secrétaire de séance : Henri-Pierre LERSTEAU

Date d'affichage: 27 septembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 34 Présents : 19 Votants : 21

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

⁻ Date de sa réception en Préfecture :

Date de sa publication et/ou de sa notification

Délibération 2024/28

OBJET: Approbation de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt et désignation de la Commission ad hoc d'appel à projets – ferme solaire à l'usine de Louveciennes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Energie,

Considérant que le syndicat AQUAVESC a mené une réflexion autour de la ressource en énergie dans le cadre du développement d'un projet de production d'énergie solaire sur l'usine de Louveciennes.

Considérant qu'à ce titre, une consultation relative à un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur privé partenaire pour la mise en place du projet est lancée,

Considérant que le principe retenu pour ce projet sera :

- L'équipement de 1 ou de 2 bassins de stockage d'eau brute en panneaux photovoltaïques.
- La location par AQUAVESC du terrain à la société qui aura la charge de développer l'opération.
- La participation éventuelle d'AQUAVESC à la société de projet en tant au'actionnaire minoritaire.
- La vente d'électricité au marché pour une durée prévisionnelle de 20 ans.

Considérant qu'il est proposé au Comité syndical de valider le principe de cet appel à projets aux conditions suivantes:

1-La consultation pour sélectionner un opérateur privé partenaire sera réalisée sous forme d'appel à manifestation d'intérêt sur la base d'un cahier des charges établi par AQUAVESC.

2-Une commission composée de membres du Comité syndical, examinera les propositions d'acquisition et formulera un avis avant décision par le Comité syndical.

Considérant que l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la constitution de comités consultatifs librement créés par l'assemblée délibérante qui en fixe la composition sur proposition du Président et qui comprennent des élus et éventuellement des personnes extérieures,

Considérant qu'il est donc proposé au Comité que cette commission d'appel à projets soit composée comme suit :

- Erik LINQUIER, Président d'AQUAVESC;
- Eric BERDOATI, Vice-Président d'AQUAVESC;
- Luc WATTELLE, Vice-Président d'AQUAVESC;
- Richard DELEPIERRE, Vice-Président d'AQUAVESC
- Eva ROUSSEL, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Catherine BASTONI, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Pierre CHEVALIER, Vice-Président d'AQUAVESC

Considérant que son secrétariat sera assuré par le Directeur Général des Services d'AQUAVESC et il sera possible de convier les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, agents AQUAVESC et tout expert aux réunions préparatoires et à la Commission ad hoc pour émettre tout avis dans le cadre de leur domaine d'expertise.

Accuse de reception en prefecture 078-257800227-20240925-DEL202428-DE Date de télétransmission : 27/09/2024 Date de réception préfecture : 27/09/2024

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité, Après en avoir délibéré A l'unanimité,

APPROUVE la procédure d'appel à projets concernant le projet de solarisation de l'usine de Louveciennes.

AUTORISE le Président à lancer la procédure idoine.

DIT que la commission d'appel à projets est composée comme suit :

- Erik LINQUIER, Président d'AQUAVESC;
- Eric BERDOATI, Vice-Président d'AQUAVESC;
- Luc WATTELLE, Vice-Président d'AQUAVESC;
- Richard DELEPIERRE, Vice-Président d'AQUAVESC
- Eva ROUSSEL, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Catherine BASTONI, Vice-Présidente d'AQUAVESC
- Pierre CHEVALIER, Vice-Président d'AQUAVESC

DIT que son secrétariat sera assuré par le Directeur Général des Services d'AQUAVESC et il sera possible de convier les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, agents AQUAVESC et tout expert aux réunions préparatoires et à la Commission ad hoc pour émettre tout avis dans le cadre de leur domaine d'expertise.

Pour Extratt Conforme

A Versailles, le 25 septembre 2024

Le Président

Erik LINQUIER